

Heures d'ouverture : Lu : 10h - 17h sans interruption Ma : 13h30 - 17h Me : 10h - 12h Je, Ve : 14h - 18h 2ème samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail: mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 魯 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 mai 2015

<u>Présents</u>: CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIÉ Stéphane, BELOT Catherine, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc.

Absents – excusés : CARRAUD Pierre-Alain, MAION Yannick.

Madame Bernadette BERNADON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

REPAS DES MERES DE FAMILLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de repas avec les mères de famille de la commune, à Sciez. Le Conseil Municipal fixe la participation à 10 € par personne et précise que la différence sera prise en charge par la commune.

FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'amortir les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme (article 202), les frais d'études (compte 203) ainsi que les subventions d'équipement versées (compte 204). Ces dépenses seront amorties sur une durée de 5 ans (amortissement linéaire)

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2015.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modifications.

<u>ASTREINTES DÉNEIGEMENT</u>

Le Conseil Municipal valide l'organisation des astreintes de déneigement, mises en place du 15 novembre au 15 mars de chaque année. Ces astreintes sont indemnisées

forfaitairement. La durée de travail hebdomadaire reste respectée mais peut être dépassée en cas d'évènement neigeux important.

SUBVENTION CLASSE BLEUE

Afin de financer la classe bleue des classe de CP et CE1, une subvention de 1080 € est accordée à l'APE (Association des parents d'élèves).

SUBVENTION APE

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 200 € à l'APE.

CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AU CONTRAT GROUPE

Afin d'assurer la mise en œuvre et la gestion du contrat groupe des risques statutaires auprès du CDG74, il convient de signer une convention avec le CDG74. Le Conseil Municipal valide cette convention et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

MOTION POUR LE MAINTIEN DU SIDISST

Monsieur le Maire expose que la suppression du SIDISST est envisagée. Les membres du Conseil Municipal rappellent leur attachement à l'existence de cet établissement de coopération intercommunale. Une motion est votée et sera transmise aux services préfectoraux.

REMPLACEMENT AGENT INDISPONIBLE

Un agent technique étant absent pour raison médicale, il convient de le remplacer du 1^{er} juillet au 31 août. Le Conseil Municipal valide ce remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire.

Lucien CHESS

La commune recherche un agent saisonnier à temps plein pour la période de juillet et août. Les candidatures sont à remettre en mairie au plus tôt.